

YVES SO

Youssef Chentouf,



Éducateur spécialisé
ASBL Phénix

“Une demande énorme en héroïne sur Namur”

1 Quel est votre travail ?

“Nous travaillons avec des personnes dépendantes à l'alcool, le cannabis, la cocaïne, l'héroïne. Dans certains cas, c'est la famille qui les pousse à venir. Dans d'autres, il s'agit de mesures probatoires. Nous les aidons à mener un projet de vie sans drogue. Ils sont une trentaine à venir chaque jour.”

2 Observez-vous une augmentation ?

“Nous observons une demande énorme en héroïne sur Namur, chose qu'il n'y avait pas auparavant. La manière et les moyens de recruter de nouveaux consommateurs ont aussi évolué. Ils interpellent les gens et leur proposent de goûter gratuitement, comme un fromage.”

3 Les jeunes sont-ils plus touchés qu'avant ?

“C'est un milieu dans lequel on devient dépendant assez jeune. On commence par un joint et on peut terminer avec de l'héroïne sans arriver à s'en sortir. Il faut continuer à sensibiliser au sein des écoles, maisons de jeunes, etc.”

Interview > L.Do.

La culture de cannabis EN HAUSSE

Le Luxembourg belge est le théâtre de toutes sortes de trafics internationaux

► Chaque mois, les affaires de stupéfiants défilent devant les tribunaux correctionnels de la province du Luxembourg. À chaque zone ses particularités.

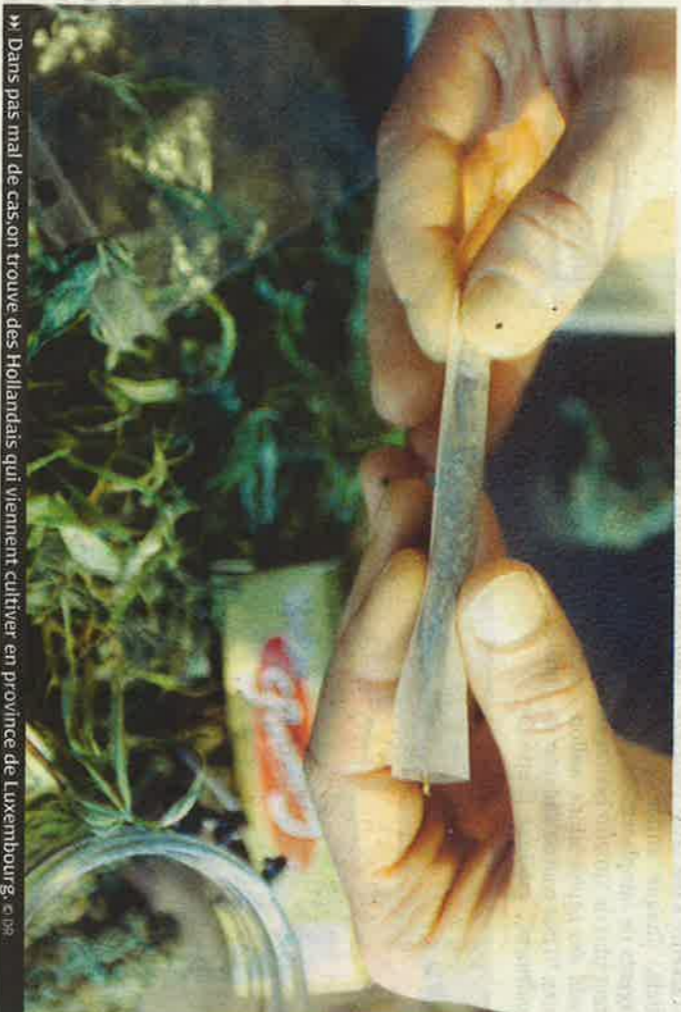
“On fait notamment face à un trafic d'importance dans le Sud, plus particulièrement dans la région d'Athus”, souligne la magistrate de presse Sarah Pollet. “La division de la zone Sud-Lux est connue particulièrement, à proximité de la France et du Luxembourg”, poursuit Étienne Donnay. Car la drogue ne connaît pas de frontière. “Outre les toxicos locaux, on est également confronté au tourisme de la drogue. Des Français ou des Luxembourgeois qui vont chercher de la drogue aux Pays-Bas et qui se font prendre au retour”.

LES EXEMPLES abondent. En décembre 2014, la douane mettait la main sur plus d'un kilo d'héroïne lors d'un contrôle routier à Houffalize le long de l'autoroute E25. Les dealers, trois Français âgés de 23 à 28 ans, avaient parcouru plusieurs centaines de kilomètres pour se fournir aux

ils avaient roulé des centaines de kilomètres pour embarquer leur marchandise.

AUTRE problématique : les cannabiscultures. “Nous mettons tout en œuvre pour enrayer ce phénomène : les cannabiscultures se retrouvent souvent dans des endroits isolés comme il en existe beaucoup dans la région”, explique un commissaire de la zone Femme-Ardenne. De quoi attirer les cultivateurs en quête de discrétion.

Ces derniers mois, plusieurs trafiquants d'origine étrangère ont été interpellés dans la région. En mai dernier, un Hollan-



► Dans pas mal de cas, on trouve des Hollandais qui viennent cultiver en province de Luxembourg. © J.B.

La 3^e plantation de cannabis à Malonne depuis début août !

La police de Namur a procédé à la saisie de 1.400 plants de cannabis découverts lundi à Malonne. Dans la matinée, le rond-point de Malonne est envahi par des combis de la police. Plus tard, six personnes sont interpellées dans un hangar où des centaines de plants sont cultivés. Les suspects sont originaires de Bruxelles et âgés entre 20 et 30 ans. Pris en flagrant délit, ils étaient tous en train de cultiver au moment de leur arrestation. En plus, “une quantité énorme” sera retrouvée sur l'un des suspects au moment de son arrestation, a indiqué le parquet de Namur. Auditionnés, ils déclareront n'être que les petites mains et n'auraient rien à voir avec la location de ce hangar. L'entrepôt en question se situe dans la rue de la Majolique. C'est la troisième découverte de ce type depuis le début du mois à Malonne. “1.400 plants, c'est une grande plantation. Ça représente 600.000 euros de gains”, a déclaré le commissaire Stéphane Monin. La substitutive Bénédicte Biémar a demandé à ce que des mandats d'arrêt soient prononcés. L'enquête suivra son cours afin de déterminer qui se cache derrière cette importante filière.

L.Do.

En attendant Pablo, 21 de ses acolytes ont été jugés lundi

Lundi, le tribunal correctionnel de Namur a jugé 21 prévenus poursuivis pour trafic de stupéfiants et association de malfaiteurs. Ils ont écoulé, en à peine une semaine, 20 kg d'héroïne et 40 kg de cocaïne fin 2015. Le principe était le même que pour la plupart des associations : déléguer. La confection des boulettes se faisait aux Pays-Bas pour ensuite être acheminées jusqu'en Belgique. Les mules, chargées de ce transport, étaient principalement des consommateurs endettés chargés de recruter des dealers afin d'écouler la marchandise. À la tête de cette affaire, un certain Pablo. D'origine hollandaise, le prénom de cet homme était sur toutes les lèvres au moment du réquisitoire. Il y a quelques mois, absent lors du procès, l'homme a fait l'objet d'un mandat international. Il est désormais détenu à la prison de Namur depuis une semaine et sera jugé en septembre. En attendant, trois prévenus ont écoupé de cinq ans, treize ont eu des peines allant d'un an à trois ans et demi. L'un d'entre eux a écoupé d'une peine de travail de 150 heures. Quant aux deux derniers, ils ont été acquittés.

L.Do.

“Vu la quantité extraordinaire, je requiers des peines sévères”

Cinq personnes ont comparu lundi devant le tribunal correctionnel de Namur pour trafic de stupéfiants et association de malfaiteurs. Entre le 4 et le 26 février 2016, ils ont vendu 3 kg d'héroïne et cocaïne pour 47.500 euros. Iran, âgé de 24 ans, est hollandais et est soupçonné d'avoir entraîné les quatre autres dans ce trafic. Arrivé en Belgique dans le but de vendre, il rencontre Nadège, 35 ans, avec laquelle il se met en couple. Consommatrice régulière, Nadège accepte d'effectuer les transports de marchandises. En échange, elle reçoit des doses pour sa consommation personnelle. Iran a expliqué ne toucher que 5 euros pour 15 grammes vendus. Mirabile quand on sait que 5 g valent 75 euros. Un certain Cédric aurait vendu pour 9.400 euros de stupéfiants. “Au vu des quantités extraordinaires et de la nature des stupéfiants, je vais requérir des peines sévères”, a déclaré la substitutive Séverine Franssen. Iran risque trois ans de prison, Nadège et Cédric 30 mois avec sursis possible. Deux consommateurs sont également impliqués dans cette affaire et risquent 4 et 20 mois de détention. Le jugement sera prononcé le 8 septembre.

L.Do.